



Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès

Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : secretariat@temps-libre.org – Site : www.temps-libre.org

Gymnastique/Pilâtes/Stretching Inscription 2022/2023

Nom Prénom F M

Date de naissance : Age.....

Adresse

Code postal Ville.....

Tél. (dom) Portable

Courriel : @

Certificat médical obligatoire Expérience Pilâtes oui non

Éventuels renseignements médicaux complémentaires*.....

* Les renseignements d'ordre médical et autres fournis resteront confidentiels et ne sont pas obligatoires. Cela permettra simplement de mieux connaître vos points faibles afin de mieux vous conseiller et de garder au mieux votre forme. Attention toutefois vous êtes seul(e) responsable de la façon dont vous pratiquez les cours.

Cours de Gym Douce : Intervenante Faucon Corinne - Lieu : **Locaux de Temps Libre**

Jeudi de 10h à 11h

Cours de Gym Tonique : Intervenante Mathias Foreau - Lieu : **Locaux de Temps Libre**

Jeudi de 19h à 20h

Cours de PILATES : Intervenante Thérèse BLANC - Lieu : **FOYER DE LA ROUVIERE**

Lundi de 19h15 à 20h15

Cours de PILATES : Intervenante Thérèse BLANC - Lieu : **FOYER DE LA ROUVIERE**

Lundi de 18h15 à 19h15

Cours de STRETCHING : Intervenante Corinne FAUCON - Lieu : **FOYER DE SAUZET**

Mardi de 19h à 20h

Cours pour 2h par semaine : Préciser lesquels

Cours PILATES 1h par semaine : 180 €

Cours STRETCHING 1h par semaine : 130 €

Cours Gym 1h Douce : 130 €

Cours Gym 1h Tonique : 135 €

Cours 2h (Gym + Pilâtes) par semaine : 230 €

Cours 2h (gym + stretching) par semaine : 210 €

Cours 2h (Stretching + Pilates) par semaine : 270 €

Cours 2h (Pilâtes + Pilâtes) par semaine : 310 €

Prévoir TAPIS DE SOL

Somme à régler dès l'inscription (chèque à l'ordre de l'Association Temps Libre).

Vous avez la possibilité de régler en 3 fois. Encaissement le 10 octobre, 10 janvier et 10 avril. Vous avez également la possibilité de régler en coupon ANCV.

REGLEMENT INTERIEUR

Les adhérents s'inscrivent dès le départ pour une année entière et s'engagent à suivre régulièrement les cours (30 séances).

Seuls les cours non assurés par l'association sont soumis à un remboursement.

Tout sportif doit obligatoirement posséder et être en mesure de présenter un certificat de non contre-indication aux activités physiques et sportives (loi du 23 mars 1999).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus, l'accepte et m'engage à fournir un certificat médical.

J'autorise l'association Temps Libre à me photographier et où me filmer dans le cadre des activités de l'association :

Oui Non

Date

Signature